



AVIS PUBLIC D'ADOPTION

RÈGLEMENTS NUMÉRO 139-63 ET R-200-2

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire du 9 juillet 2021 **le règlement numéro 139-63, modifiant le règlement de zonage numéro 139, tel que déjà modifié, afin de permettre à titre d'usage conditionnel les résidences de tourisme dans la zone 146 et le règlement R-200-2, modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200, afin d'y assujettir la zone 146 pour l'implantation de résidences de tourisme.**

QUE les règlements précédemment mentionnés ont fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de Comté de Matawinie d'un certificat de conformité le 8 septembre 2021 et sont en conséquence réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement.

Que les règlements 139-63 et 200-2 sont réputés avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter.

Que ces règlements peuvent être consultés au bureau de la directrice générale à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Merci, situé au 1900 montée de la Réserve, aux heures normales d'ouverture.

Que ces règlements entrent en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce vingt-troisième jour de septembre 2021

Martine Bélanger
Directrice générale adjointe/
secrétaire-trésorière adjointe